



Déclaration des élus du SNEP-FSU à la FPMA INTRA du 25 juin 2019

Nous ne pouvons ouvrir cette FPMA, sans dénoncer la véritable volonté de destruction complète de ce qui a fondé la Fonction Publique en 1946, avec notamment la dissolution du paritarisme. Avec ce projet, c'est toute la démocratie sociale qui serait mise à bas, avec notamment l'impossibilité pour les fonctionnaires de pouvoir bénéficier du regard de leurs représentant.es (démocratiquement élu.es pour 4 ans) dans toutes les opérations de gestion de leur carrière, dont les mutations que nous traitons aujourd'hui au sein de la FPMA EPS.

Ainsi, d'après le calendrier de mise en œuvre du projet de loi Fonction Publique, la réunion de cette instance FPMA EPS serait la dernière de l'histoire ! C'est inadmissible ! Alors que les enseignants d'EPS ont conforté le SNEP-FSU en leur donnant 91,4% des voix et l'ensemble des sièges à la CAPA des CE et Professeur.es d'EPS, les demandes de mutations Intra 2020 se feraient sans que les commissaires paritaires académiques du SNEP-FSU puissent être en mesure d'opérer un contrôle sur cette opération. Dans l'intérêt des collègues et du service public, nous continuerons de nous battre pour faire valoir le respect des droits de chacun.e, tout en garantissant l'équité de traitement et la transparence des opérations. Ce sont quand même, chaque année, près de 200 enseignants d'EPS dans l'académie et plus de 3 000 sur toute la France qui sont concernés.

Du côté de notre métier d'enseignant d'EPS, alors que les besoins ne seront toujours pas pourvus pour assurer l'effectivité et la continuité du Service Public, que les conditions de travail des collègues s'en trouvent largement dégradées (effectifs surchargés, services partagés, 2 HS imposées,...), le gouvernement et le ministre Blanquer maintiennent un nombre bien insuffisant de recrutements au CAPEPS Externe. C'est faire peu de cas des nombreux jeunes qui sont formés et attendent de pouvoir accéder à un poste de titulaire. Développer le recours aux contractuels dans l'enseignement ne sera pas un progrès. Ce sera surtout précariser encore plus de collègues dans l'exercice d'un métier qui peine déjà à recruter. Cela constitue une remise en cause des statuts, fragilise l'agent dans l'exercice de missions au service de tous.

Malgré les déclarations de M.Blanquer suite à la grève des examens du 17 juin, premier jour des écrits du BAC, nos collègues enseignants ne sont pas découragés, et l'appel à la grève du 27 juin prochain poursuit le même objectif : l'ouverture de discussions sur les réformes dans l'Education et plus largement dans la Fonction Publique, et les salaires et conditions de travail.

Alors que le président et le ministre ont les plus belles déclarations sur l'importance du sport dans la société, les décisions à l'égard de l'EPS qui est le moyen de toucher l'ensemble de la jeunesse de la maternelle à l'université, sont pour le moins désastreuses ! Maintien de l'exclusion de l'EPS d'une évaluation spécifique au DNB, exclusion des enseignements de spécialités dans le cadre de la réforme du bac et du lycée, baisse des horaires en LP... et dernièrement, le retour du SPAM « cours le matin - sport l'après-midi » qui ressurgit de nulle part comme un gage de l'intérêt du ministre pour la pratique sportive à l'école...! Sans compter la fin des référentiels nationaux par activité physique sportive artistique au BAC ! Après l'épisode des programmes marquant la fin de tout contenu spécifique dans les APSA (de la sixième à la terminale), au profit de grandes généralités issues de l'époque des « instructions officielles », l'affaiblissement de notre discipline se poursuit. Le choix de l'abandon de références nationales pour l'EPS est maintenant confirmé. Il renvoie l'EPS à ce qu'elle était avant les années 90 : une discipline sans repères communs. C'est renoncer à des années de réflexion, d'études et de propositions qui ont conforté la place de l'EPS dans le système éducatif.

Concernant le mouvement, nous sommes satisfaits d'avoir enfin obtenu le rééquilibrage du barème dans le cadre de la note de service 2019 pour les mutations inter qui a permis cette année à des collègues sans priorité légale d'obtenir des affectations dans des académies à fort barème, même si ce constat concerne peu de collègues de notre académie. Il semblerait qu'un certain nombre de collègues découvrent

seulement maintenant cette modification de barèmes ; peut-être aurons-nous plus de demandes l'année prochaine ?

Au niveau du mouvement intra, nous constatons, pour les collègues déjà en poste dans l'académie, que le taux de satisfaction a légèrement augmenté (32,7% pour 31,3% pour en 2018) tout comme le nombre de demandeurs (+10) cette année. Mais, ce taux varie énormément d'un département à l'autre avec 3 départements en dessous des 30% (21% dans le Cher, 24,5% dans le Loiret, et 28,6% en Indre et Loire) et l'Eure et Loir à plus de 60% ! Il apparait également que le taux de satisfaction des TZR est devenu inférieur à celui des collègues en poste fixe (21,4% pour 36,9%). Nous constatons que les modifications de barème ont permis de rééquilibrer le mouvement, permettant à des collègues avec plus de 15 ans d'ancienneté poste d'obtenir une mutation qu'ils n'auraient pas obtenue avec l'ancien barème, et d'assurer, selon nous, un peu plus d'équité de traitement pour tous les demandeurs de mutation. Néanmoins, nous continuons de demander à ce que les bonifications TZR soient (comme toutes les autres bonifications) attribuées sur des vœux larges (à partir du vœu commune).

Concernant les supports stagiaires, si nous approuvons le fait que peu de postes aient été retirés du mouvement cette année (13 pour 28 l'année dernière), laissant ainsi une plus grande fluidité au mouvement, nous déplorons encore le blocage de 2 postes en lycée (A. Fournier Bourges et Balzac Tours) et de postes très demandés comme les collèges de Monts et Trainou. Nous constatons également que les lieux d'implantation des supports stagiaires sont étroitement liés au taux de mutés dans le département concerné. Plus il y a de supports stagiaires, moins il y a de mouvement ! Ne pourrait-on pas associer les organisations syndicales au choix de ces supports ou au moins les informer en amont ? Ne pourrait-on pas consulter les équipes pédagogiques avant l'implantation d'un stagiaire dans leur établissement ?

Concernant les affectations des TZR, avec 9 postes en moins, nous sommes très inquiets pour les remplacements à la rentrée prochaine. Avec 4 postes restés vacants à l'issue du mouvement et les nombreux BMP, un grand nombre de TZR vont être affectés à l'année pour combler le manque de postes en établissement et ainsi démunir rapidement certains départements de moyens de remplacement. De nombreux contractuels vont devoir être embauchés, mais avec quelles garanties de qualification ?

Nous terminerons notre déclaration en remerciant l'ensemble des services de la DPE13 pour la qualité de nos échanges pour préparer cette FPMA EPS et toutes les autres CAPA. Ceci, d'autant plus que c'est peut-être la dernière fois que nous siégeons et que ces services sont en face à face direct avec les représentants de l'ensemble de la profession... !